



Commune de Chalais
Administration

Assemblée primaire du 2 mai 2011

Proclamation des résultats

Citoyen-ne-s présent-e-s et habiles à voter : 638

Question 1

Acceptez-vous l'achat de 4646 actions de la Société de la Télécabine de Vercorin SA, au prix unitaire de Fr. 350,-- l'action, soit un total de Fr. 1'626'100,--, représentant le 44,42 % du capital ?

OUI	615	NON	16
		Abstentions	7

Question 2

Acceptez-vous, en cas d'augmentation d'un nouveau capital de la SA de Fr. 6'000'000,--, de souscrire à un maximum de Fr. 3'000'000,-- ?

OUI	624	NON	6
		Abstentions	8

Question 3

Acceptez-vous, pour financer ces deux décisions, de recourir à l'emprunt pour un montant maximum de Fr. 4'600'000,-- ?

OUI	623	NON	7
		Abstentions	8

Question 4

Acceptez-vous le principe de modifier le plan d'affectation des zones (PAZ) et le règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) ?

OUI	614	NON	10
		Abstentions	14

Un recours peut être interjeté auprès du Conseil d'Etat contre la régularité d'une votation communale.
Le recours doit être déposé par lettre signature dans les trois jours qui suivent la découverte du motif, mais au plus tard le troisième jour dès la publication des résultats (art. 87).
Le recours indique tous les faits et motifs à l'appui. Il doit être accompagné d'un dépôt de 500 francs, à peine de déchéance (art. 215 DP).

Chalais, le 3 mai 2011/fz

ADMINISTRATION COMMUNALE